

## **COMMUNIQUE SELCODIS**

Au cours de sa réunion en date du 3 décembre 2008, le conseil de surveillance de la société Selcodis, a pris connaissance des recommandations du Medef et de l'Afep publiées le 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, ainsi que du souhait du conseil des ministres que les conseils des sociétés concernées adhèrent formellement à ces recommandations avant la fin de l'année 2008 et veillent à leur application rigoureuse.

Le conseil de surveillance a donc décidé, à l'unanimité, d'adhérer aux recommandations du Medef et de l'Afep publiées le 6 octobre 2008 et d'en appliquer les dispositions, à compter de l'exercice en cours.